



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 22875

Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les perspectives de son action ministérielle tendant à favoriser le développement des entreprises innovantes dans notre pays, selon un « plan pour l'innovation » qu'elle a présenté le 11 décembre 2002, demande à Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies les perspectives de mise en oeuvre, pour la prochaine rentrée scolaire et universitaire, des actions de sensibilisation à l'innovation en direction des lycéens et des étudiants, tant dans les universités que dans les grandes écoles.

Texte de la réponse

Le plan en faveur de l'innovation, élaboré par le ministère chargé de la recherche et des nouvelles technologies et le ministère chargé de l'industrie, et qui a été présenté le 11 décembre 2002, met un accent important sur la nécessité de mieux valoriser la recherche dans les entreprises et les laboratoires. Il prévoit également une série d'actions pour que les étudiants s'orientent davantage vers les filières de la recherche et de l'innovation. Pour cela, deux mesures phares en faveur de l'éducation à l'entrepreneuriat sont prévues. Il s'agit tout d'abord du renforcement du rôle de l'OPPE (Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat) créé en 2001 pour recenser les expériences de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans le système éducatif français, faire connaître les meilleures pratiques, en évaluer l'impact et généraliser les meilleures d'entre elles. Ainsi en 2003, l'inventaire s'est poursuivi dans les établissements d'enseignement supérieur (plus de 100 actions inventoriées) et a débuté au niveau de l'enseignement secondaire : fin 2003, l'OPPE mettra en ligne environ 50 actions repérées dans les lycées. L'inventaire sera également étendu aux actions menées par les grands organismes de recherche. La seconde mesure consiste à créer des « maisons de l'entrepreneuriat », espaces communs dédiés à la sensibilisation et à la formation à l'entrepreneuriat, en partenariat entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Ces maisons de l'entrepreneuriat seront en effet des lieux de rencontre et d'échange entre étudiants (prioritairement des doctorants), professeurs et chefs d'entreprise qui mutualiseront les ressources humaines et pédagogiques. Sur la base d'un cahier des charges mis au point en 2003, un appel à projets va être lancé tout prochainement pour soutenir, dès la rentrée 2004, à titre expérimental dans un premier temps, deux ou trois projets de maisons de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, plusieurs mesures sont à l'étude à la direction de l'enseignement scolaire du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche visant, en liaison avec les rectorats, à développer l'esprit d'entreprise dans les lycées. Enfin, le ministère chargé de la recherche et des nouvelles technologies soutient financièrement, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, la création de plates-formes technologiques (PFT) destinées à rapprocher les lycées des PME en favorisant le transfert de technologie et le développement de l'innovation. La création d'une centaine de PFT est prévue sur la durée des contrats de plan, dont plus de la moitié fonctionnent déjà.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22875

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5956

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9463